



CYCLO CLUB LIMOUX



Charte déontologique Règlement intérieur

CHARTE DEONTOLOGIQUE

AMITIE, CONVIVIALITE, SOLIDARITE, TOLERANCE.

Notre club se fixe pour principale mission de promouvoir au travers du sport de loisirs, les valeurs humaines essentielles suivantes :

- Le respect de l'autre.
- La solidarité sur la route et en dehors.
- La responsabilisation et la citoyenneté afin de s'impliquer dans la vie du club.
- Privilégier l'esprit de convivialité.
- Favoriser les échanges et les dialogues.
- Aider à l'intégration des nouveaux.
- Respect du code de la route et de l'environnement.

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Le présent règlement, disponible sur le site du « CYCLO CLUB LIMOUX » complète et développe les statuts de l'association.

Article 1 : VALEURS DU CLUB

Les adhérents s'engagent à respecter l'éthique et les valeurs fondatrices du club telles qu'elles sont définies dans la charte, ses statuts ainsi que les règlements de sa fédération d'affiliation FFCT.

Tout non respect de ces valeurs et de ces règlements, comme toute attaque personnelle ou tout propos déplacé ou irrespectueux envers tout adhérent pour quelque motif que ce soit, entraînera l'exclusion immédiate du club.

Après plusieurs rappels du règlement, au regard d'un comportement inadapté au sein du club, le Comité Directeur se réserve le droit de refuser une ré-adhésion.

Article 2 : SECURITE

Chaque adhérent effectue ses sorties à vélo sous sa propre responsabilité, y compris les sorties hors club.

Les sorties du club ne sont ouvertes qu'aux adhérents. De ce fait tout non licencié ne pourra participer qu'à 3 sorties maximum au sein de notre groupe (Règlement de la FFCT).

Le port du casque est fortement recommandé pour les sorties club.

Chaque adhérent s'engage à respecter les règles de sécurité et plus particulièrement les consignes suivantes :

- 1.** Respect Strict et Application du code de la route : Aucune tolérance et en particulier le respect : des feux tricolores et clignotants, des stops et des priorités à droite, ...
- 2.** Les ronds-points : Respect des véhicules engagés sur les ronds-points, ne pas arrêter ou gêner les véhicules sous prétexte d'être en groupe. En y arrivant : ralentir ou s'arrêter. En sortant de celui-ci patienter et attendre la recombinaison du groupe avant de reprendre un rythme de croisière.



CYCLO CLUB LIMOUX



3. Les arrêts : Ne pas s'arrêter sur la chaussée ou sur une zone non appropriée. Différer l'arrêt en attente d'une zone appropriée. En cas d'urgence, tel une crevaison : se mettre sur le bas-côté dans l'herbe et limiter l'effectif au strict minimum.
4. Le partage de la route sur route à double voie : Possibilité de rouler à deux de front, mais jamais à trois. En, cas de forte circulation, se rabattre immédiatement en file indienne pour faciliter les dépassements par les automobiles.
5. Le partage de la route sur route à une voie : Ne pas faire d'obstruction ou de bouchon sur la route. Penser aux cyclistes silencieux arrivant rapidement en face en descente. Permettre les changements de position dans le groupe et les changements de rythme en se tenant à droite et en laissant un passage sur la gauche.
6. La gestion du nombre : Si effectif important et supérieur à 12 cyclos, faire plusieurs groupes en laissant environ 100 mètres pour que les véhicules puissent se rabattre.
7. Prévenir des dangers à l'avant : Ne pas changer de rythme brutalement, l'annonce circule de l'avant du peloton vers l'arrière : crier « Trou – Danger – Gravillon - Ralentissement - Stop - A droite – A gauche ... »
8. Prévenir des dangers à l'arrière : Ne pas changer de rythme brutalement, l'annonce circule de l'arrière du peloton vers l'avant : crier « Crevaison - Voiture – File indienne – Serrez à droite ... »

Pour des raisons de sécurité et pour que chacun, au sein du club, puisse rouler à l'allure qui lui convient, différents groupes de niveau sont constitués :

- Le groupe des « Turbos », ce sont les plus rapides (25 à 30 km/h de moyenne), ils empruntent les circuits normaux, longs, voire plus
- Le groupe des « Experts », ils roulent entre 22 et 27 km/h de moyenne et empruntent les circuits normaux, longs, voire plus
- Le groupe des « Modérés », ils empruntent les circuits normaux, longs, voire plus, ils roulent à une moyenne de 20 à 25 km/h
- Le groupe des « Tamalou », ils empruntent les circuits courts ou normaux et roulent à une moyenne de 18 à 23 km/h

NB : les moyennes horaires sont données à titre indicatif et sont bien entendu dépendantes du parcours effectué (distance / dénivelé).

Des capitaines de groupe veilleront au bon déroulement des sorties (Un mémento est en cours d'élaboration).

Article 3 : ADHESIONS / ASSURANCE / RESPONSABILITES

-Adhésion au club :

Sont adhérents du club tous les cyclos à jour de leur cotisation ayant souscrits une licence FFCT ainsi que les licenciés dans un autre club FFCT qui auront acquitté l'adhésion au club qui s'élève à 10 €.

Les anciens adhérents qui pour des raisons diverses ne pratiquent plus l'activité cyclotouriste ont la possibilité d'adhérer au club moyennant une cotisation de 10 €.



CYCLO CLUB LIMOUX



-Assurance :

Les adhérents prenant une licence FFCT ont une responsabilité civile. Seule la licence GRAND BRAQUET de la FFCT permet de couvrir le risque « vélo » avec une franchise.

EN CAS D'ACCIDENT, LE CLUB "CYCLO CLUB LIMOUX" décline TOUTE RESPONSABILITE.

Le code de la route s'applique en cas d'accident entre plusieurs cyclos.

-Responsabilités

Lors du transport des vélos par les bénévoles du club, la responsabilité de ceux-ci ne peut être mise en cause. Chacun reste responsable de son matériel et renonce à toute réclamation vis avis du club et de ses membres.

Article 4 : ENGAGEMENTS/ INSCRIPTIONS

Le calendrier des activités est établi en début de saison. Dans un esprit de démarche participative, chaque adhérent est encouragé à faire des propositions et à formuler ses souhaits en privilégiant : les organisations du club, les organisations FFCT du département 11, de la région Occitanie et plus généralement celles de la FFCT sur tout le territoire national.

Les engagements aux épreuves du calendrier s'effectuent directement auprès des organisateurs ou des responsables du club. La totalité des frais d'inscription et de séjour sera demandé lors d'inscriptions groupées. La participation aux manifestations organisées par le club ou dans lesquelles le club est partenaire, est vivement souhaitée. Obligation de prévenir le responsable du CYCLO CLUB LIMOUX qui s'occupe du déplacement ou du séjour en cas de problème, ne pas traiter directement avec les organisateurs ou hôteliers.

Article 5 : EQUIPEMENTS

L'achat de la tenue du club est souhaitable ainsi que son port lors des sorties officielles.

Article 6 : ORGANISATION DU CLUB ET COMITE DIRECTEUR

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, impliquant un maximum d'adhérents du club, des Commissions sont constituées. Celles-ci permettent de traiter des sujets transverses au plus près des besoins (exemple : Commission Sécurité, Commission Circuits, Commission Animation, etc...). Elles sont pilotées par des personnes identifiées et désignées. La participation à ces Commissions est ouverte à tous les adhérents du club.

Le Comité Directeur est composé des dirigeants du club et des pilotes des diverses Commissions. Ce comité se réunit autant que nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du club. Ces réunions, sont consacrées aux sujets techniques de la vie associative et sportive (projets, sorties hebdomadaires, organisations, calendriers, vie fédérative, etc.).

Article 7 : LES SORTIES CLUB

Le départ des sorties hebdomadaires a lieu, sauf information contraire, au siège du club (36 avenue Oscar Rougé à Limoux), le mercredi et le samedi.

Pour chaque sortie, un circuit « Normal » et un circuit « Court » sont proposés. De plus, pour les sorties du samedi un circuit « Long » peut être également proposé, il s'agit soit d'une version rallongée du circuit « Normal », soit d'un circuit spécifique.



CYCLO CLUB LIMOUX



Les horaires de ces sorties sont les suivants :

	MERCREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Janvier et Février	8H30	13H00	8H30	13H00
Mars	8H00	13H00	8H00	13H00
Avril et Mai	7H30	13H00	7H30	13H00
Juin et Juillet	7H00	/	7H00	/
Août	7H30	/	7H30	/
Septembre à mi-Octobre	8H00	13H00	8H00	13H00
Mi-Octobre à fin Décembre	8H30	13H00	8H30	13H00

NB : Un horaire adapté sera proposé dans certains cas : conditions météo difficiles, sorties longues et/ou à fort dénivelé, sorties à Thème, participation du club à des manifestations externes organisées, ...

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Sauf refus particulier signifié par écrit au Comité Directeur, l'adhérent autorise l'utilisation des photographies et/ou vidéos prises au cours des activités du club (randonnées, soirées, réunions, assemblées, etc.). Celles-ci pourront faire l'objet de publications (médias, internet, affiches, ...).

Suite à la diffusion de ce règlement, si dans un délai de 15 jours vous ne l'avez pas dénoncé par courrier ou par mail, c'est que vous vous engagez à le respecter.

Fait à Limoux, le 18/01/2021
Le Président,
Christophe BETHENCOURT